

SESSION # 7 :

Le fonctionnement de la caisse du 8e

Mardi 21 mai 17h-20h

Lieu : Mairie du 8e, espace citoyen

Objectifs : – Prendre les décisions sur le fonctionnement de la caisse, concernant les cotisations, les versements et les justificatifs.

Intervenant·es :

- **Equipe salariée TàV** : Mariella, Léa, Camille
- **COTECH TàV** : Tania, Julia, Augustin
- **Intervenantes extérieures** : Albane, Elsa,
- **Evaluation** : Tristan
- **Facilitation graphique** : Florence Scicabulle
- **Métropole** : Sarah

Accueil café et émargement à partir de 16h45

1. Entrée dans la réunion et temps d'info

Brise-glace :

Brèves rencontres

CONSIGNES

Les personnes marchent librement dans la pièce.

Lancer un sujet ou une question.

Chacun prend un temps de réflexion individuelle tout en déambulant, puis les participant·e·s se mettent par 2 avec la personne la plus proche afin d'échanger sur le sujet donné.

Au bout de quelques minutes, fin de la discussion et début d'une nouvelle marche. Un nouveau sujet est donné. Cette fois, les personnes échangent par groupes de 3, puis par 4 à la 3e question et 5 à la dernière question.

OBJECTIFS

- Faire connaissance
- Favoriser les échanges
- S'échauffer avant un débat



QUESTIONS :

- Par 2 : Pour ou contre manger avec les doigts ?
- Par 3 : Pour ou contre les marques ?
- Par 4 : Pour ou contre interdire tout ce qui est mauvais pour la santé ?
- Par 5 : Pour ou contre manger des animaux ?

Temps d'infos

- Rappel de la dernière session (Sécurité sociale)
- Qui peut rester ranger après ?

Les prochaines sessions :

- Session n°8 : visite de fermes le **8 juin** (Inscription)
- Session n°9 : **25 juin** - temps de décision sur le conventionnement
- Temps intermédiaires : groupes de travail sur le conventionnement et balades alimentaires
- Ceux qui sont intéressés par les questions du modèle économique (comment financer les caisses après l'expérimentation) : possibilité de participer aux échanges organisés le **13 juin et le 5 juillet**. 3 places disponibles. Conditions = pouvoir participer aux 2 et rendre compte au reste du groupe.
- **5 juillet** :
 - Comité de suivi + Assemblée Générale de Territoires à Vivres Grand Lyon
 - Repas pour célébrer le parcours et avant l'été
 - Entretien collectif d'évaluation en début d'après-midi (1h30)
- Retour table-ronde du 15 mai sur l'accessibilité alimentaire > nouvelle sollicitation le **18 juin** matin dans le cadre du Printemps des Solidarités : on a besoin des membres de Calim8 pour témoigner !
- Présentation du programme de la session et des intervenants
- Prêt de livres pour Calim8 : « la Bataille de la Sécu » de Nicolas Da Silva ; « La France qui a faim » de Bénédicte Bonzi.

2. Vote sur les modalités de fonctionnement de la caisse

Rappel du cadre de confiance

Rappel du cheminement jusqu'à aujourd'hui :

Les membres de Calim8 ont pu aborder ensemble les sujets du système alimentaire, des liens entre santé, environnement et alimentation, de la précarité alimentaire, de la sécurité sociale. Ils se sont formés sur la prise de décision en grands groupes. Deux groupes de travail se sont tenus afin de réfléchir aux modalités de cotisations et versements. Lors de la 6e rencontre qui s'est tenue le 4 mai, ils ont formulé des propositions de fonctionnement. Ce sont ces propositions qui sont discutées et votées lors de cette 7e rencontre.

Proposition de déroulé :

Le groupe est en arc de cercle. Tout le monde doit pouvoir se voir. Les personnes qui ne prennent pas part au vote se mettent en face ou derrière.



Pour chaque proposition :

- L'écrire sur le paperboard
- Présentation de la proposition par un membre de Calim8 en rappelant les arguments qui ont conduit à cette formulation.
- Tour de clarifications
- Ressentis (vert : totalement d'accord / jaune : réticences / rouge : pas du tout d'accord - je souhaite qu'on reformule)
- Si des rouges ou jaunes apparaissent : la personne expose ses arguments et fait une autre proposition ou reformulation
- Ressentis (vert : totalement d'accord / jaune : réticences mais j'accepte la décision / rouge : pas du tout d'accord - je n'accepte pas)
- Si pas de rouge : la décision est validée
- Ressentis sur la nouvelle formulation
- Le but est qu'il n'y ait que des jaunes et verts qui apparaissent
- En cas de blocage, on passe au vote à la majorité

Les membres du Comité technique présents (MESA, Epicentre et Epi c'est Bon) bénéficient d'une voix unique. Sarah Mühlberger, représentante de la Métropole de Lyon, détient également une voix.

Sur les cotisations :

1. [Le montant de cotisation minimum est de 1€ symbolique / mois / foyer x](#)

C'est une question de dignité. Chacun doit contribuer, même peu.

Montant faible pour les personnes qui n'ont pas ou peu de ressources.

Proposition d'un système de don, minimum de 1€ mais je peux donner plus certains mois.

Il y a peu de situation où on est à 1€, c'est vraiment dans le cas de détresse forte.

Métropole de Lyon : proposition de passer plutôt à 5€ pour montrer l'importance de la cotisation.

On avait parlé lors de la dernière réunion d'une cotisation par famille. Mais dans le groupe de travail sur les versements, on parlait d'un montant par personne. Il faudrait homogénéiser entre le versement et la cotisation.

Si les foyers plus nombreux cotisent plus alors qu'ils ont des enfants, et de ce fait reçoivent moins d'argent, c'est injuste.

- **La proposition est VALIDÉE dans un premier temps, puis en fin de réunion, remise en question => un groupe de travail va proposer une nouvelle formulation x**

2. [Le montant de cotisation maximum est basé sur le montant du versement et une possibilité de faire des dons](#)

La phrase ne semble pas claire, pourquoi s'arrêter à 150€ quel que soit le salaire de la personne ? la cotisation devrait être proportionnelle au salaire sans plafond.

Proposition : le montant de la cotisation n'a pas de maximum, on suit les échelons.

Contre-argument : les personnes qui cotisent doivent faire comme elles le sentent, est-ce qu'imposer un montant supérieur à la cotisation à ceux qui gagnent le plus ne va-t-il pas donner l'idée que c'est toujours les plus riches sur lesquels on tape ?

Est-il vraiment nécessaire de fixer un maximum de cotisation dans un premier temps ? Les autres initiatives ne l'ont pas fait.

Nouvelle proposition : il est possible de faire des dons.

➤ Proposition VALIDÉE ✓

3. [La cotisation est autodéterminée et sur la base du déclaratif \(sans justificatif\)](#)

L'idée c'est de faire confiance aux personnes. Si on vérifie, qui le fait ? qui a le temps ?

On passe déjà notre temps à déclarer (à la CAF, aux impôts...). Si on est encore dans un système où il faut se justifier, on ne viendra pas.

Proposition : est-ce qu'on ne met pas un minimum de contrôle ?

Métropole de Lyon : c'est bousculant pour la métropole. C'est très inhabituel pour les collègues des services sociaux mais nous sommes d'accord de tester un fonctionnement basé sur la confiance.

C'est important la confiance qu'on se porte au sein de CALIM8, on se fait confiance entre nous.

Il y a très très peu de fraudeurs comme l'a dit Nicolas Da Silva à propos de la sécurité sociale.

La somme qu'on va mettre à contrôler est souvent supérieure à la fraude. Est-ce qu'on veut rentrer dans cette démarche ?

Un contrôle, c'est pas forcément demander des papiers mais au moins la composition de la famille.

Etude du laboratoire Odenore (baromètre du non-recours): ce qui ressortait c'est qu'il y avait beaucoup de non recours aux droits sur le 8ème arrondissement. Enormément de personnes ne vont pas bénéficier de l'aide alimentaire alors qu'elles pourraient.

➤ Proposition VALIDÉE ✓

4. [Le montant de cotisation est basé sur une échelle / grille des revenus / reste à vivre / budget alimentaire](#)

Question : est-ce qu'on se réfère à une seule échelle ou à toutes les échelles simultanément ?

Réponse : l'idée c'est de prendre l'échelle qui est la plus favorable pour toi. Sinon tu peux faire les 3 échelles et faire la moyenne des 3.

Si tu es une famille avec des enfants, le reste à vivre sera peut être plus juste puisque tu vas avoir deux salaires mais plus de dépenses de charges.

L'expression « basé » n'est pas claire.

Nouvelle proposition : Le montant de cotisation s'appuie sur une des échelles : grille de revenus, reste à vivre, budget alimentaire

➤ Proposition VALIDÉE ✓

5. [La variation de la cotisation est possible tous les 3 mois en cas de prélèvement et chaque mois en cas de paiement par espèces, chèque, transfert monétaire.](#)

Plutôt parler de virement plutôt que de prélèvement pour s'adapter à la situation de toutes les personnes.

L'idée est d'avoir plusieurs moyens de paiement de la cotisation possibles > carte bleue, virement, prélèvement.

Le prélèvement sera possible pour les personnes qui le souhaitent (aucune obligation).

➤ Proposition VALIDÉE ✓

6. [La cotisation est obligatoire et déclenche le versement](#)

Nouvelle proposition : La cotisation est obligatoire pour déclencher le versement.

➤ Proposition VALIDÉE ✓

7. [En cas d'absence de cotisation non justifiée de la personne, un premier rappel lui est fait, puis au 2e mois : sortie de l'expérimentation](#)

Proposition de mettre la sortie au troisième mois.

Appeler au début du 3ème mois pour prendre des nouvelles.

Qui prend cette décision ? => le comité.

Nouvelle proposition : En cas d'absence de cotisation non justifiée, un rappel est fait à la fin du deuxième mois. Sortie de l'expérimentation après 3 mois, en fonction de l'échange et après décision collective.

➤ Proposition VALIDÉE ✓

PAUSE

Sur les versements

8. [Le versement de base est de 150€](#)

Les dons réalisés par les personnes vont-ils permettre de faire plus de versements à plus de monde ?

Il faut se poser la question de notre principe de base = qu'est-ce qu'on veut ?

La somme de 150€ est basée sur une étude de 2018, qui estime le budget alimentaire à 5€ par personne et par jour. Il faudrait peut-être revoir ce montant avec l'inflation.

Il faut aussi trouver une solution qui marche pour tout le monde = pour attirer des personnes supplémentaires qui cotiseront.

De quoi estime-t-on qu'une personne qui n'a pas du tout de revenu a besoin pour se nourrir correctement ?

9. [Le versement est calculé en fonction de la composition du foyer.](#)
10. [Le montant du versement est à dépenser dans le mois.](#)

11. Possibilité de reporter le solde d'un mois sur l'autre dans la limite d'un montant maximum équivalent à 2 versements
12. Les modalités de calcul des versements sont :
 - 1 adulte = 1 part (150€)
 - 1 adulte supplémentaire ou 1 enfant de + de 14 ans = 0,75 part (112,50€)
 - 1 enfant de 5 à 14 ans = 0,5 part (75€)
 - 1 enfant de 0 à 5 ans = 0,3 part (45€)

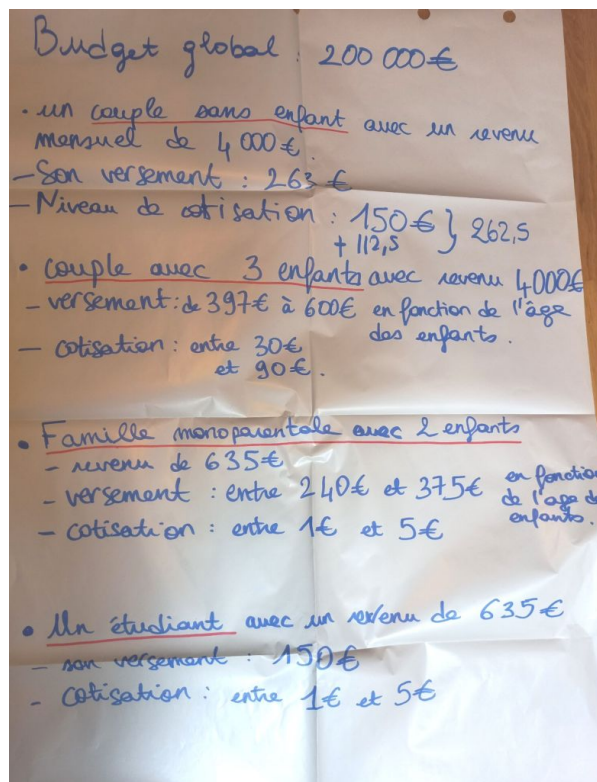
Avec cette méthode de calcul, on arrive à des montants conséquents pour les familles nombreuses.

Ces familles parviendraient-elles à dépenser ces sommes uniquement dans les lieux conventionnés ?

Il faut une corrélation : si le versement est par personne, alors la cotisation doit l'être aussi.

Point de vigilance de la Métropole : il faut toucher suffisamment de monde, ouvrir le groupe en cherchant la représentativité, et être attentif à ne pas trop complexifier le fonctionnement.

De nombreuses questions se posent encore. L'heure étant tardive, il est proposé d'organiser un nouveau groupe de travail afin de clarifier ces questionnements et de se mettre d'accord sur une nouvelle proposition qui sera discutée et votée lors d'une session spéciale supplémentaire.



3. Repas

Repas fourni par Récup&Gamelles !

 [Marie et Jessica, membres de Calim8, nous racontent la session](#)

 [La session en images](#)